



**EPRD 2023**

**PGFP 2023-2027**

DEFIP  
INSTANCES 2023

14 février 2023



# INTRODUCTION



2



# L'AP-HP présente en 2023 une révision complète de sa trajectoire économique et financière pluriannuelle



## Un engagement :

- **Transparence sur la dynamique budgétaire réelle de l'AP-HP** : une révision de toutes les hypothèses de construction et sur les grands agrégats financiers

## Un constat :

- **Nécessité de recalibrer une trajectoire devenue insoutenable pour l'AP-HP** : un étalement plus réaliste du retour à l'équilibre sur les 5 ans à venir

## Une responsabilité :

- **Changer la donne en se donnant les moyens d'une nouvelle impulsion autour du plan « 30 leviers pour agir ensemble »** : conforter pour rebondir

## Une nouvelle méthode :

- **Démarche de concertation interne** permettant d'assurer un dialogue médico-économique sur tous les enjeux en exploitation et en investissement



»» 2

Atterrissage 2022 »»

4



# Rappel des hypothèses du budget prévisionnel pour 2022



L'AP-HP a modifié son budget prévisionnel par l'adoption d'un budget modificatif en juillet 2022 présentée aux instances et approuvé par les tutelles avec une prévision de déficit de -228 M€.

Ces projections traduisaient :

- **Un engagement à agir à court terme sur la performance interne** : la mise en œuvre d'un plan d'actions à court terme mobilisant un certain nombre de leviers de performance contractualisés avec les GHU (parcours, codage, facturation, réouverture de lits...)
- **Une sécurisation temporaire et partielle des recettes via la prolongation de la garantie de financement** : applicable sur les recettes T2A prises en charge par l'assurance maladie obligatoire
- **Des hypothèses de neutralisation des charges exceptionnelles** : compensation intégrale attendue des surcoûts Covid et des mesures salariales réglementaires (Ségur, dégel du point d'indice, plan Braun) et des impacts de l'inflation des prix
- **Une hypothèse ambitieuse de reconstitution de l'emploi soignant sur les métiers en tension et de maîtrise de l'intérim en perspective de la campagne de recrutement des sorties d'écoles**

L'APHP s'était aussi engagée, à la demande des tutelles, à réactualiser son plan global de financement (PGFP)



# L'APHP a tenu ses engagements de gestion en 2022

» Le plan d'action à court terme a été mis en place ; ses effets année pleine en 2023 seront amplifiés par la mobilisation autour des 30 leviers

La campagne de recrutement en sortie d'écoles sur les IFSI a permis d'améliorer la trajectoire des emplois soignants

- Cet effort reste toutefois insuffisant pour permettre de réaliser l'ensemble des réouvertures de lits souhaitées et de réduire significativement le recours coûteux à l'intérim
- La tendance IDE s'est améliorée en 2022 avec la campagne de recrutement de l'été : l'écart à 2021 s'est ainsi réduit de -1062 à -872 ETP entre juin et décembre, malgré la poursuite des flux de départ qui a été observée en fin d'année

La trajectoire des recettes d'activité s'est légèrement améliorée de mois en mois ce qui se traduit par une réduction progressive de l'écart à la garantie de financement au 31 décembre 2022

- Cet effort reste toutefois insuffisant pour permettre de retrouver le socle de recettes d'avant la crise, alors que le dispositif de la GF s'éteint au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Les recettes T2A se stabilisent à hauteur de -240 M€ en prévision d'atterrissage soit un écart de -7% (contre -270 M€ en juillet)

Atterrissage 2022



# La neutralité financière des charges exceptionnelles 2022 ne sera pas assurée et conduit à projeter un déficit majoré à hauteur de -391 M€ à date dans l'attente des crédits de fin de campagne



Certaines charges exceptionnelles devraient être globalement couvertes par les financements accordés suite à la révision de l'ONDAM 2022 en fin d'année dans le cadre de la LFSS 2023

- Les crédits délégués pour la couverture de l'impact de l'inflation en 2022 sur les charges CT2 et CT3 (60 M€) ont permis de couvrir les impacts au regard des dépenses réalisées, au regard du niveau d'activité
- Les crédits délégués pour la couverture des impacts du dégel du point d'indice personnels hospitaliers permettent de compenser les surcoûts directs ; toutefois le surcoût indirect sur les provisions CET (rechargées sur la base des nouveaux coûts moyens journaliers majorés pour le stock et le flux) reste à la charge de l'APHP

Atterrissage 2022

## Certaines charges exceptionnelles de l'APHP seront seulement partiellement compensées en 2022

- Le taux de couverture des charges salariales nées des mesures SEGUR fait apparaître un accroissement du déficit déjà constaté qui passe de -15 M€ en 2021 à -47 M€ en 2022
- Après réception des crédits en C3, les crédits délégués pour la Covid (53 M€) ne suffiront pas à compenser les 88 M€ de surcoûts constatés en 2022, soit un reste à charge de l'APHP à hauteur de 35 M€
- Après réception des crédits en C3, le taux de couverture des mesures estivales et hivernales du Plan Braun s'élève à 85% des charges : soit un léger reste à charge de 11,5 M€ pour 85 M€ de charges exceptionnelles 2022

Indépendamment des compensations de l'Etat, l'exécution budgétaire 2022 est affectée par la sous-réalisation des objectifs de recettes du ticket modérateur non couvertes par la garantie de financement (produits de titre 2) et par une hausse des charges d'intérim PNM qui contribuent à hauteur de 50 M€ à l'accroissement du déficit 2022



»» 3

La trajectoire du PGFP 2023-2027



8





Le nouvel EPRD/PGFP prend acte d'un niveau inédit d'incertitudes et de contraintes exogènes qui handicapent sa trajectoire de redressement



Une dynamique d'évolution des charges fortement tirée par l'inflation dont l'incertitude sur le niveau de couverture constitue un enjeu financier majeur

- En 2023, dans un contexte international encore particulièrement incertain, l'inflation entrainera une hausse de ses charges de 215 M€ (soit +14% de ses achats), tout particulièrement pour ses approvisionnements énergétiques (+102 M€ soit +130%), malgré la mise en œuvre du bouclier tarifaire et notamment du dispositif « amortisseur électricité »
- L'EPRD 2023 fait l'hypothèse d'une couverture de la moitié des surcoûts de l'inflation, qui reste à confirmer dans le cadre de la campagne tarifaire 2023

PGFP 2023-2027



# Le nouvel EPRD/PGFP prend acte d'un niveau inédit d'incertitudes et de contraintes exogènes qui handicapent sa trajectoire de redressement



## Une dynamique d'évolution des produits qui sera impactée par l'évolution du modèle de financement

- Un dispositif d'accompagnement transitoire de la sortie de la garantie de financement a été inscrit dans la LFSS pour 2023 et une mission IGAS-IGF a été enclenchée. Il est attendu que l'APHP soit éligible à ce dispositif dont l'articulation reste à définir avec le soutien financier exceptionnel de l'Etat dont bénéficiera l'APHP sur toute la période du PGFP dont la première tranche s'élève à 250 M€ en 2023.
- La LFSS pour 2023 prévoit un report de 6 mois de l'entrée en vigueur de la réforme du financement des SSR dont les impacts financiers sont estimés défavorables pour l'APHP à hauteur de -60 M€ en cible année pleine. Cet impact n'est pas spécifique à l'APHP puisqu'il est constaté un impact équivalent en région Île-de-France et dans les principaux CHU nationaux. Un dispositif de transition permettant de lisser les impacts financiers négatifs sur 4 ans est prévu dans les textes.
- De même, l'APHP connaîtra en 2023 les premiers impacts de la réforme du ticket modérateur à l'hôpital, qui est entrée en vigueur l'année dernière, ce qui se traduit par une perte de revenu estimée à 45 M€, avec un lissage sur 4 ans de l'impact.

PGFP 2023-2027



# Le scénario d'une trajectoire « au fil de l'eau » conduirait l'AP-HP à une impasse financière massive



- Sans rupture des tendances d'activité et de charges et même en poursuivant les axes d'efficience engagés, la trajectoire budgétaire « au fil de l'eau » de l'APHP apparaît insoutenable
- Un niveau de déficit qui éloignerait durablement l'AP-HP de l'équilibre budgétaire et conduirait à une capacité d'autofinancement réelle (nette du remboursement du capital de la dette) négative sur toute la période 2023-2027
- Un maintien de notre plan pluriannuel d'investissement rendu impossible sauf à doubler sur la période notre taux d'endettement pour atteindre 6,2 Mds€ soit 64% en 2027

PGFP 2023-2027



Pour s'écarter de ce scénario non soutenable, le PGFP proposé s'inscrit dans une stratégie de confortation et de rebond articulé autour du plan 30 leviers pour agir ensemble

- » **Une mobilisation générale autour des enjeux d'attractivité et de fidélisation de nos professionnels soignants**, notamment sur les conditions de travail et le logement, ce qui passe par un investissement financier accru dans l'amélioration des conditions de travail, l'allègement des tâches administratives, logistiques et techniques, la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle, les conditions d'accueil et d'intégration et dans les perspectives de carrières, l'offre de logement...
- **Un rebond progressif de l'activité avec une recherche d'équilibre entre la confortation des équipes et la reconstitution de nos capacités à soigner**, avec une stratégie de réouverture à affiner en fonctions des priorités médicales et l'évolution de nos prises en charges (HC/HP)
- **En complément de ce rebond d'activité, la relance d'un travail de fond sur des leviers de « juste » performance** : en 2023, un objectif de 111 M€ est retenu (43 M€ sur le codage, 29 M€ sur la facturation et le recouvrement, 16 M€ sur l'amélioration des parcours de soins, 11 M€ sur la juste prescription, 12 M€ sur le moindre recours à l'intérim...) et sera prolongé les années suivantes dans les mêmes proportions
- **La mise en place de nouveaux mécanismes de retour financier en faveur des services** : doublement de l'intéressement recherche en 2023 (puis à partir de 2024 affectation de 50% de l'accroissement annuel de la dotation socle des MERRI, soit environ 4,5 M€/an) ; mise en place d'un retour économique lié à l'amélioration de la situation économique de l'APHP à hauteur de 20% de l'amélioration du solde recettes/dépense (environ 12 M€/an)

PGFP 2023-2027



Pour s'écarter de ce scénario non soutenable, la trajectoire pluriannuelle l'AP-HP s'appuie sur un effort financier significatif



- **Le maintien des ambitions en investissement**, à la fois sur les grands projets déjà validés mais aussi la préservation des investissements courants indispensables pour le quotidien
- **Un soutien exceptionnel de l'Etat pour franchir un nouveau cap dans la modernisation des infrastructures informatiques et dans le renforcement du plan AP-HP en faveur du logement soignant (140 M€ de crédits nouveaux)**
- **Un accompagnement financier des autorités de tutelle, pluriannuel et dégressif sur 5 ans**, soumis à des clauses de revoyure annuelle en fonction du respect de la trajectoire globale définie dans le PGFP. Cette aide représente 750 M€ sur la période 2023-2027 dont 250 M€ en 2023 avec une dégressivité de -50 M€/an jusqu'en 2027

PGFP 2023-2027



# La trajectoire pluriannuelle de ressources et d'activité de l'AP-HP



La mobilisation des actions RH du plan « 30 leviers » permet de construire une trajectoire de reconstitution progressive de l'emploi des soignants avec un objectif stratégique d'améliorer l'attractivité et de fidéliser les professionnels :

- Un tiers de nos effectifs soignants supplémentaires au cours des 5 prochaines années seront dédiés à la confortation de nos conditions d'exercice et les deux tiers restant seront fléchés sur la réouverture de nos capacités de soins
- Le PGFP prévoit aussi le financement de la création de 600 ETP supplémentaires entre 2023 et 2024 en support des équipes de soins pour libérer du temps soignants sur la base d'un appel à projets
- Augmenter le nombre de promotions professionnelles (+600 nouvelles PP/an en 2023 et 2024)
- Améliorer le système de bourses aux étudiants qui rejoignent l'APHP (CAE) et les conditions d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels (tutorat)
- Mieux concilier vie privée et vie professionnelles (adaptation des schémas horaires, stabilisation des plannings des équipes de suppléance, réduire la pénibilité des équipes de nuit...)
- Développer les protocoles de coopération et rendre plus attractif le cadre d'exercice des IPA



Cette trajectoire RH permet de viser l'objectif de reconstituer progressivement notre socle de recettes d'activité à l'horizon 3-5 ans, qui s'adossera à une trajectoire de réouverture capacitaire et de développement des prises en charge ambulatoires qui reste à construire, dans une vision territoriale et en lien avec les travaux du PRS

PGFP 2023-2027

SEJOURS	2023	2024	2025	2026	2027	Evol moy PGFP
Evolution Séjours HC	0,5%	1,5%	2%	2%	0,5%	1,3% /an
Evolution séjours HP	2,2%	2,3%	2,3%	2,4%	2,5%	2,3% /an
Evolution Recettes HOSPIT	0,9%	2%	2,5%	2,4%	1%	1,7% /an



# La trajectoire financière pluriannuelle



Un retour à l'équilibre budgétaire qui ne peut être que progressif jusqu'en 2027, avec un haut niveau de déficit attendu en 2023 du fait notamment de l'inflation

- Un déficit prévisionnel de -406 M€ en 2023 sur le budget principal (pour 8,8 Mds€ de produits d'exploitation)

PGFP 2023-2027

Retrouver une capacité d'autofinancement « nette » (ie. après remboursement des emprunts) positive à compter de 2024

- Une CAF brute de 38 M€ en 2023 mais une CAF nette qui reste négative avec -132 M€
- Une cible de CAF brute de 500 M€ et de CAF nette de 324 M€ en 2027

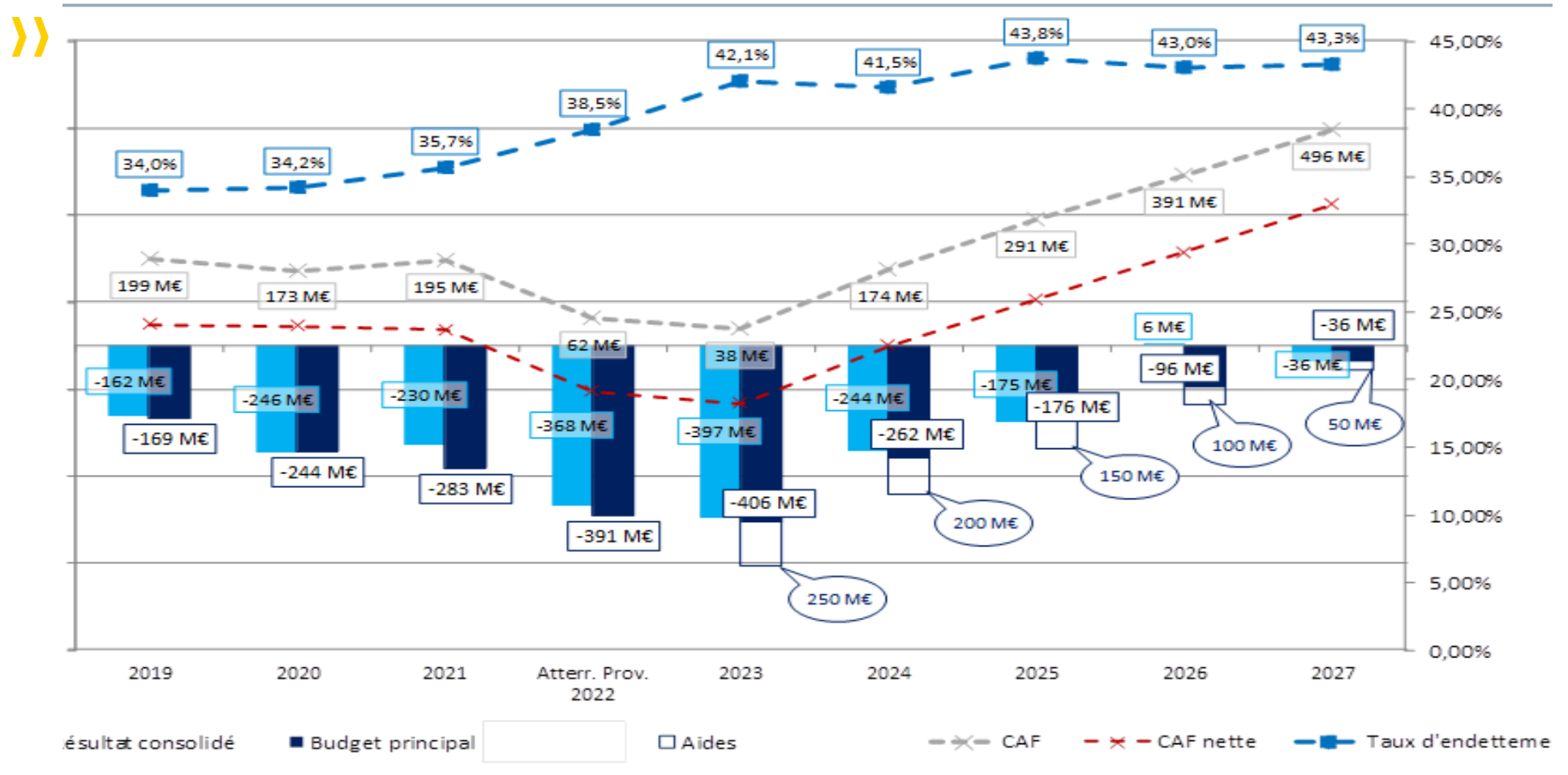
Limiter le taux d'endettement <45% sur toute la période

	2019	2020	2021	Atterr. Prov. 2022	2023	2024	2025	2026	2027
Budget principal	-169 M€	-244 M€	-283 M€	-391 M€	-406 M€	-262 M€	-176 M€	-96 M€	-36 M€
Résultat consolidé	-162 M€	-246 M€	-230 M€	-368 M€	-397 M€	-244 M€	-175 M€	6 M€	-36 M€
CAF	199 M€	173 M€	195 M€	62 M€	38 M€	174 M€	291 M€	391 M€	496 M€
Taux de CAF	2,6%	2,1%	2,2%	0,7%	0,4%	1,9%	3,0%	3,9%	4,9%
CAF nette	48 M€	45 M€	36 M€	-105 M€	-132 M€	-1 M€	107 M€	215 M€	324 M€
Total des Investissements	397 M€	476 M€	508 M€	512 M€	652 M€	697 M€	811 M€	779 M€	713 M€
Encours de la dette	2 606 M€	2 799 M€	3 099 M€	3 418 M€	3 812 M€	3 898 M€	4 207 M€	4 273 M€	4 355 M€
Taux d'endettement	34,00%	34,20%	35,70%	38,50%	42,08%	41,55%	43,76%	43,01%	43,32%



# Les principaux agrégats de la trajectoire du PGFP

PGFP 2023-2027



Cette trajectoire intègre une aide pluriannuelle et dégressive de 750 M€ sur la période (dont 250 M€ dès 2023 avec une dégressivité de 50 M€/an jusqu'en 2027) soumise à des clauses de revoyure annuelle en fonction du respect de la trajectoire globale définie au PGFP. Les produits d'exploitation du budget principal progressent de 8,8 Mds€ en 2023 à 9,8 Mds€ en 2027.





# La trajectoire du plan pluriannuel d'investissement (PPI)



Un PPI maintenu à 3,6 Mds € qui préserve notre capacité à conduire nos projets malgré l'impact de l'inflation (+15% en 5 ans)

- Gérer les opérations majeures sur toute la durée du calendrier, pour absorber l'impact de l'inflation sans créer d'éviction pour les autres opérations et plans courants
- Préserver les plans courants face à l'inflation en ré-abondant l'enveloppe par redéploiement interne des crédits initialement destinés aux opérations individualisées
- Absorber les effets de l'inflation sur les opérations en cours
- Préserver la capacité d'engagement de nouvelles opérations dans le cadre d'une nouvelle chronique plus lissée des crédits de paiement

Un effort particulier en faveur du logement et de la modernisation du système d'information

- Viser un objectif de 1.200 attributions de logement par an, en mobilisant 100 M€ d'aides supplémentaires (s'ajoutant aux 31 M€ déjà accordés dans le cadre des engagements Ségur), pour acquérir des droits de réservation (effet immédiat) et réinvestir dans le parc immobilier propre de l'AP-HP (effet dans la durée) pour augmenter l'offre de logements
- Investir 40 M€ supplémentaires pour mettre à niveau nos réseaux et notre matériel informatique (câblage, postes de travail) en mobilisant des crédits supplémentaires exceptionnels

PGFP 2023-2027



# Les enveloppes du PPI



PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	2023	2024	2025	2026	2027	2023 - 2027
Opérations Majeures	181,2 M€	268,7 M€	381,9 M€	379,4 M€	327,7 M€	1 539 M€
Opérations structurantes	32,4 M€	39,3 M€	46,0 M€	28,1 M€	12,5 M€	158 M€
Opérations Identifiées - GHU	61,3 M€	61,5 M€	61,5 M€	61,5 M€	61,5 M€	307 M€
Opérations Hors GHU	12,5 M€	12,5 M€	12,5 M€	12,5 M€	12,5 M€	63 M€
Opérations Techniques	50,0 M€	50,0 M€	50,0 M€	50 M€	50 M€	250 M€
Plan Courant - GHU	103,7 M€	101,2 M€	101,2 M€	101,2 M€	101,2 M€	509 M€
Rempl. équipements lourds - GHU	27,0 M€	27,0 M€	27,0 M€	27 M€	27 M€	135 M€
Systèmes d'Information - socle	63,0 M€	63,0 M€	63,0 M€	63,0 M€	63,0 M€	315 M€
Brevets	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	05 M€
<b>SOUS-TOTAL</b> hors opé subventionnées et hors fonds exceptionnels	<b>532,0 M€</b>	<b>631,9 M€</b>	<b>751,6 M€</b>	<b>730,4 M€</b>	<b>661,1 M€</b>	<b>3 307 M€</b>
<i>Opérations subventionnées diverses (formation, IQ, SI et autres)</i>	50,7 M€	29,9 M€	24,8 M€	14,0 M€	14,0 M€	133 M€
Opé Ségur invest courant 2023	13,0 M€					
Opé subventionnée ARS Ségur logement	31,0 M€	-	-	-	-	31 M€
Opé subventionnées par subvention nationale logement	15,0 M€	20,0 M€	20,0 M€	20,0 M€	25,0 M€	100 M€
Opé subventionnées par subvention nationale SI	10,0 M€	8,0 M€	8,0 M€	8,0 M€	6,0 M€	40 M€
<b>Total opérations subventionnées &amp; fonds except.</b>	<b>119,7 M€</b>	<b>57,9 M€</b>	<b>52,8 M€</b>	<b>42,0 M€</b>	<b>45,0 M€</b>	<b>317,4 M€</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>651,7 M€</b>	<b>689,9 M€</b>	<b>804,4 M€</b>	<b>772,4 M€</b>	<b>706,1 M€</b>	<b>3 624,5 M€</b>

PGFP 2023-2027



»» 4

L'EPRD 2023





# Les orientations budgétaires pour 2023

- » Une trajectoire RH plus offensive sur l'emploi soignant pour mieux fidéliser et être plus attractif sur les métiers en tension et redonner du temps pour soigner, en activant les mesures RH du plan « 30 leviers »
- Convertir progressivement les moyens de suppléance (intérim, HS) en emplois pérennes pour conforter les équipes de soins (82 ETP)
  - Réussir la campagne de recrutement 2023 pour reconstituer un niveau d'effectifs soignants permettant de rouvrir des lits actuellement fermés pour manque de personnel sur le dernier trimestre 2023 suite aux sorties d'écoles
  - Lancer l'AAP « libération du temps soignants » dès 2023 avec une première tranche de création de 300 postes en support aux services de soins.
  - Augmenter le nombre de promotions professionnelles financées à hauteur de 600 nouvelles promotions en 2023
  - Améliorer le système de bourse (CAE) offertes (majoration pour les secteurs en tension, ouverture dès la deuxième année d'étude)

EPRD 2023

	2 022	2 023	écart 23/22
Personnel médical senior	9 486	9 530	44
Personnel médical junior	12 538	12 660	122
Intérim et divers (MAD etc.)	103	103	0
<b>PM total</b>	<b>22 127</b>	<b>22 293</b>	<b>166</b>
PNM soignant	44 655	45 340	685
PNM hors soins	20 728	20 727	0
Intérim et emplois aidés	1 731	1 649	-82
<b>PNM total</b>	<b>67 114</b>	<b>67 717</b>	<b>603</b>

(\*) sur les PM séniors, les chiffres sont fournis à méthode comptable constante sur les PH à temps partiel, comptabilisés à 0,6 ETP en 2023 au lieu de 1 ETP jusqu'en 2022 (effet de périmètre = 187,5 ETP).

(\*\*) sur les PNM, la majorité des effectifs prévus dans l'AAP libération du temps soignant est inscrite à titre conservatoire en ASH, catégorie classée en soignant; les CDD « renfort COVID » sur les catégories hors soins en 2022 n'émergent plus en 2023



# Les orientations budgétaires pour 2023

» La trajectoire d'emplois permet de conforter **une stratégie réaliste de rebond d'activité** sur le dernier trimestre 2023, contractualisée avec les GHU dans le cadre du dialogue médico-économiques en conférences stratégiques et budgétaires. Par ailleurs les GHU mobiliseront l'ensemble des justes leviers de performance en recettes (codage, optimisation des parcours...)

EPRD 2023

		Effet prix: évolution des tarifs	Rebond : reconstitution progressive du socle de recettes (GF)			Justes leviers de performance : développement des recettes d'activité			
	Assiette 2023 (=atterrissage 2022 hors GF)	tarifs (+0,7% sur 10 mois)	rebond activité (réouvertures capacitaires HC)	rebond activité (virage ambu HP)	rebond activité (soins externes)	ROI contractualisés et mesures nouvelles	Amélioration du codage	IPDMS et amélioration des parcours	Prévision EPRD 2023
Recettes d'activité (séjours hospit. + HAD + soins externes)	<b>3 238 M€</b>	17,0 M€	13,2 M€	12,0 M€	5,0 M€	18,9 M€	29,0 M€	12,0 M€	<b>3 345 M€</b>
		0,5%	0,4%	0,4%	0,2%	0,6%	0,9%	0,4%	
			0,9%			1,8%			<b>3,3%</b>

Un accompagnement financier exceptionnel de l'Etat de 250 M€ qui doit s'articuler avec le dispositif d'amortisseur de la sortie de la GF en 2023 et est soumis au respect de la trajectoire



# Les orientations budgétaires pour 2023



## Un effort renforcé dans la recherche

- Doublement de l'intéressement recherche 2023 passant de 10,3 M€ en 2022 à 20,6 M€ en 2023 afin de permettre l'embauche de personnels dédiés à l'inclusion dans des projets de recherche
- Renforcement des équipes supports pour le montage des dossiers et datascientist pour améliorer l'efficacité des processus

## La mise en place d'un intéressement à l'amélioration de la performance médico-économique sous forme de retour aux services

- Redistribuer 20% de l'amélioration du solde entre les recettes et dépenses en veillant à rétribuer de manière équitable les efforts réalisés par chaque service en fonction de ses possibilités

EPRD 2023



# Les orientations budgétaires pour les investissements



## Un effort particulier pour renforcer les investissements courants

- **Ré-abonder les enveloppes déconcentrées pour les investissements courants** par redéploiement interne des crédits initialement destinés aux opérations nouvelles : **+7,5 M€ dès 2023 soit 103,7 M€ en 2023 contre 96,2 M€ en 2022**
- **Préserver les enveloppes « investissements du quotidien » déconcentrées aux DMU** malgré la dégressivité des crédits externes correspondants, applicable dès 2023 : accompagnement sur crédits AP-HP à hauteur de **+2,7 M€ en 2023 pour maintenir le niveau 2022 à 13 M€**

## Préserver une capacité d'engagement de nouvelles opérations au même niveau que l'année précédente

- **54 M€ pour les OI 2023 comme en 2022** sous réserve d'une programmation plus fine et plus lissée dans le temps des crédits de paiement délégués

## Un renforcement financier significatif dans le renforcement de l'offre de logement pour les soignants et dans la modernisation du SI

- **21 M€ de crédits mobilisés sur l'AMI ARS 2022** pour acquérir 1.155 droits de réservation mobilisables sur la durée du PGFP
- **10 M€ de crédits régionaux complémentaires** dédiés au logement (modalités d'utilisation en cours de discussion)
- **25 M€ de crédits supplémentaires sur enveloppe exceptionnelle** dont 15 M€ pour accélérer encore l'effort sur le logement et 10 M€ sur le SI pour engager les travaux sur le réseau de câblage et augmenter le parc des postes de travail informatiques



## Un effort significatif en faveur des investissements courants déconcentrés



EPRD 2023

		Ressources plans courants	Ressource REQL	Montant délégué DMU
<b>GHU</b>	<b>2020</b>	89,7 M€	26,0 M€	12,4 M€
	<b>2021</b>	90,2 M€	26,0 M€	12,6 M€
	<b>2022</b>	96,2 M€	26,0 M€	12,6 M€
	<b>2023</b>	103,7 M€	26,0 M€	12,6 M€



### Deux mesures d'abondement 2023 :

+7,5 M€ des ressources socles allouées aux plans courants déconcentrés pour compenser les effets de l'inflation

+2,7 M€ des ressources alloués aux investissements du quotidien déconcentrés aux DMU pour maintenir le niveau 2022 en compensant la dégressivité des crédits FIQ





»» 5

Merci »»

25